



BOURSES et AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE- IUT « A » Année 2017-2018

Type de bourse ou aide	Type de mobilité	Critères d'éligibilité	Montant/ destination	Modalités	Documents et formalités administratives obligatoires, sous réserve d'ajustement en cours d'année.
Bourse Erasmus SMS (Student mobility for study)	Etudes en Union Européenne.	Non boursiers sur critères sociaux du CROUS. (Les boursiers sur critères sociaux signent un contrat Erasmus non allocataire et bénéficient du statut Erasmus sans obtenir la bourse)	<p>Groupe 1 : 300€/mois Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni</p> <p>Groupe 2 et 3 : 250€/mois Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.</p>	<p>Durée : 90 jours à 12 mois. Du L2 au Doctorat.</p> <p>Versement de la bourse : - 80% après réception de l'attestation d'arrivée -20% au retour après réception de l'attestation de présence.</p>	<p>Avant le départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de candidature.¹ - Learning agreement.² - Fiche navette fournisseur Z002 et RIB.³ - Contrat étudiant.⁴ - 1^{er} Test de langue à faire en ligne.⁵ - Candidature en ligne (http://www.univ-tlse3.fr/erasmus/) avec téléversement des RIB, carte d'étudiant, carte vitale, photo d'identité, CEAM. <p>Pendant la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'arrivée pour déclencher l'ordre de paiement des 80% de la bourse. <p>Après la mobilité pour percevoir le solde de la bourse et ne pas rembourser les 80% déjà perçus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de séjour - 2^{ème} Test de langue en ligne. - Rapport et relevé de notes

¹ Document fourni par le responsable relations internationales du département de l'IUT ou téléchargeable sur le site internet de l'IUT à l'onglet Relations Internationales. A rendre au responsable des relations internationales du département de l'IUT.

² Idem.

³ Idem.

⁴ Envoyé par mail à l'étudiant par le pôle relations internationales, pré rempli avec les informations précisées dans le formulaire de candidature. A retourner au pôle relations internationales.

⁵ Un mail sera envoyé à chaque étudiant, avec l'adresse internet de la plate-forme et un numéro de licence.

<http://mobibourse.iut-tlse3.fr/>



<p>Bourse Erasmus SMP (Student mobility for Placement)</p>	<p>Stages en Union Européenne.</p>	<p>Non boursiers sur critères sociaux du CROUS. (Les boursiers sur critères sociaux signent un contrat Erasmus non allocataire et bénéficient du statut Erasmus sans obtenir la bourse)</p>	<p>Groupe 1 : 450€/mois Autriche, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni</p> <p>Groupe 2 et 3 : 400€/mois Belgique, Croatie, République Tchèque, Chypre, Allemagne, Grèce, Islande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Espagne, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine.</p>	<p>Durée : 60 jours à 12 mois. Du L2 au Doctorat.</p> <p>Versement de la bourse : - 80% après réception de l'attestation d'arrivée - 20% au retour après réception de l'attestation de présence.</p>	<p>Avant le départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de candidature.⁶ - Convention de stage Erasmus.⁷ - Fiche navette fournisseur Z002 et RIB.⁸ - Contrat étudiant.⁹ - Candidature en ligne (http://www.univ-tlse3.fr/erasmus/) avec téléversement des RIB, carte d'étudiant, carte vitale, photo d'identité, CEAM, assurance RC - 1^{er} Test de langue à faire en ligne.¹⁰ <p>Pendant la mobilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation d'arrivée pour déclencher l'ordre de paiement des 80% de la bourse. <p>Après la mobilité pour percevoir le solde de la bourse et ne pas rembourser les 80% déjà perçus:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attestation de séjour - 2^{ème} Test de langue en ligne. - Rapport et fiche d'évaluation du stage.
<p>Aide à la mobilité MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et</p>	<p>Etudes OU stages</p>	<p>Boursiers sur critères sociaux</p>	<p>Forfait de 800€ (2-6 mois) Forfait de 1600€ (6-12 mois)</p> <p>Destination : Monde entier</p>	<p>Durée : 2 à 12 mois. De la L2 au M2</p> <p>Versement de la bourse après</p>	<p>Avant le départ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de candidature. - RIB, carte d'étudiant, carte vitale, photo d'identité, CEAM, Assurance RC.

⁶ Document fourni par le responsable relations internationales du département de l'IUT ou téléchargeable sur le site internet de l'IUT à l'onglet Relations Internationales. A rendre au responsable des relations internationales du département de l'IUT.

⁷ Idem.

⁸ Idem.

⁹ Envoyé par mail à l'étudiant par le pôle relations internationales, pré rempli avec les informations précisées dans le formulaire de candidature. A retourner au pôle relations internationales.

¹⁰ Un mail sera envoyé à chaque étudiant, avec l'adresse internet de la plate-forme et un numéro de licence.



de la Recherche)				réception de l'attestation d'arrivée.	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la notification d'attribution de la bourse sur critères sociaux du CROUS. - Convention de stage IUT ou Kit Erasmus.
Aide à la mobilité du Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées Bourses HORIZONS (Attention de nouvelles règles apparaîtront pour la rentrée 2018/2019 en raison de la fusion des régions)	Etudes OU stages	<p>Boursiers sur critères sociaux.</p> <p>Non cumulable avec la bourse Erasmus (mais en adéquation avec le statut Erasmus)ou une bourse d'un autre conseil régional.</p>	<p>70€/semaine (du lundi au vendredi) <u>pour 2017/2018</u></p> <p>Destination : Monde entier 6 semaines minimum. 36 semaines maximum.</p>	<p>Durée pour les études (L3) : 3 à 9 mois</p> <p>Durée pour les stages LP/L3 :3 à 6 mois</p> <p>Durée pour les stages DUT : 2 à 3 mois</p> <p>Versement de 60% de la bourse après passage du dossier en commission d'attribution.</p> <p>Versement de 40% après la mobilité.</p>	<p>Avant le départ (obligatoirement) :</p> <p>Dépôt des demandes en ligne sur le site : https://www.laregion.fr/Bourses-a-la-mobilite-internationale-35899 (nécessite une validation par le pôle RI)</p> <p><i>-RIB, carte d'étudiant, carte vitale, convention de stage ou attestation d'inscription dans l'université étrangère, notification de bourse sur critères sociaux, CV à poster en ligne sur l'espace personnel créé par l'étudiant sur la plate-forme du conseil régional.</i></p> <p>Après la mobilité :</p> <p>Attestation de séjour téléchargeable sur le site internet du conseil régional.</p>
Conseil régional Midi-Pyrénées : Aides forfaitaires incitatives géographiques ou sectorielles. (Attention de nouvelles règles	Stages	<p>Sans condition de ressources.</p> <p>Cumulable avec la bourse à la mobilité du conseil régional Midi-Pyrénées et Erasmus.</p>	<p>300€ (stages de 6 à 11 semaines pour les DUT.)</p> <p>600€ (stages de 12 semaines et plus pour les LP/L3).</p> <p>Chèque « Coopération Décentralisée » Pour les stages obligatoires à Thiès et Saint Louis au Sénégal, Son La au Vietnam,</p>		<p>Avant le départ (obligatoirement) :</p> <p>Dépôt des demandes en ligne sur le site : https://www.laregion.fr/Bourses-a-la-mobilite-internationale-35899 (nécessite une validation par le pôle RI)</p> <p><i>-RIB, carte d'étudiant, carte vitale, convention de stage ou attestation d'inscription dans l'université étrangère, notification de bourse sur critères sociaux, CV à poster en ligne sur l'espace personnel créé par l'étudiant sur la plate-forme du conseil régional.</i></p>

<http://mobibourse.iut-tlse3.fr/>



<p>apparaîtront pour la rentrée 2018/2019 en raison de la fusion des régions)</p>			<p>Tubas en Palestine.</p> <p>Chèque « Eurocampus » Pour les stages obligatoires en Catalogne ou aux Iles Baléares.</p>		<p>Après la mobilité : Attestation de séjour téléchargeable sur le site internet du conseil régional.</p>
<p>Bourse UPS (Attention : soumise au budget voté annuellement. Bourses non garanties)</p>	<p>Etudes ou stages</p>	<p>Non boursiers sur critères sociaux. <i>(non cumulable avec la bourse ERASMUS, MESR, Conseil Régional, Ledoux, une gratification de stage, stage dans le pays d'origine)</i> Eligibilité, <u>selon le revenu fiscal de référence.</u> Commission d'attribution fin mars et début juin</p>	<p>Forfait de 500 ; 800 ou 1000 € 57 bourses pour 2015 20 bourses pour 2016 10 bourses pour 2017</p> <p>Destinations : monde entier (hors France et DOM-TOM)</p>	<p>Durée : 2 mois minimum (études et stages)</p> <p>L2 (DUT inclus), L3, M1, M2.</p>	<p>Versement de la bourse : - 80% après réception de l'attestation d'arrivée. - 20% au retour après réception de l'attestation de séjour.</p>
<p>Bourse Fondation Ledoux</p>	<p>Stages</p>	<p>Nationalité française Moins de 35 ans. Les ressources rentrent dans l'étude des dossiers faite par la fondation. Sujet de stage original.</p>	<p>Montant variable</p> <p>Destination : Hors Union européenne et Québec</p>	<p>3 à 6 mois. L2/LP/L3.</p>	<p>Dépôt du dossier en décembre/janvier. Se rapprocher du pôle Relations Internationales. Lettre de motivation, lettre de recommandation, convention de stage.</p>